

SAINT-MAIXANT

RIVERAINS « C'est inadmissible, on va se retrouver avec une antenne de 36 m, à 4 mètres de la maison ! »

Un projet d'antenne-relais sur un terrain privé à Saint-Maixant fait polémique. Les riverains les plus proches du projet, Christelle et Pascal Campos, montent au créneau et ont lancé une pétition qui a déjà récolté une centaine de signatures.

On l'a appris en lisant le bulletin municipal de la ville », racontent Pascal et Christelle Campos, encore hébétés. Le 6 septembre dernier, ils découvrent qu'un projet d'implantation d'une antenne 4G/5G de 36 m, porté par la société Hivory, pour le compte de l'opérateur SFR, est prévu sur le terrain d'un ex-garage dont ils sont voisins, tout comme d'autres habitations autour.

Une pétition avec déjà plus de 100 signatures

« On se retrouve devant le fait accompli, on ne comprend pas car dans d'autres communes, ce type de projet tombe à l'eau lorsque le maire donne un avis défavorable, tout simplement », estime ce couple qui a déjà récolté une centaine de signatures pour la pétition qu'il a rédigée contre ce projet.

« Certains habitants n'étaient pas au courant et ne savaient pas ce que ça pouvait impliquer en termes de dévalorisation immobilière », fait remarquer Pascal Campos.



Christelle et Pascal Campos, riverains du projet d'antenne-relais à Saint-Maixant. Delphine Decourcelle

« Les maires expliquent qu'ils n'ont aucun pouvoir de s'opposer, au regard du PLUi, le document d'urbanisme en vigueur. Par ailleurs, comme c'est sur un terrain privé, l'opérateur n'a aucune obligation de répondre aux questions du maire qui sortent de ce cadre d'urbanisme, et SFR n'a pas non plus d'obligation de tenir une réunion publique auprès des habitants. »

D'où la colère des riverains : « C'est inadmissible, on va se retrouver avec une antenne de 36 m à 3,9 mètres de la maison - et même plus proche que ça, puisque l'antenne fait environ 1,50 m de diamètre - et l'on n'a rien à dire, on ne peut rien faire ? Nous, on n'est pas contre les antennes, mais c'est la proximité des habitations qui pose problème. »

Et d'ajouter : « Quand on regarde les plans qui ont été communiqués à la mairie, il y a des arbres mis en illustration de telle manière qu'on a l'impression que c'est en pleine campagne, alors qu'il y a plein de maisons autour et plusieurs lotissements. »

Les pétitionnaires sont désabusés : « Les opérateurs agissent sans gêne, vu que c'est un terrain privé et qu'ils

misent sûrement sur le fait que les habitants abandonnent face à ces dossiers complexes, dont ils ont peu d'informations et qu'il existe peu de recours. »

« On va continuer à se battre, il ne faut pas qu'on laisse faire. »

LÉSCAMPOS,
riverains du projet
d'antenne-relais

Mais les Campos ne l'entendent pas de la même façon : « On va continuer à se battre. Il ne faut pas qu'on se laisse faire », persistent-ils. « Toute notre vie peut virer au drame du jour au lendemain avec cette histoire-là. Ma femme peut perdre son travail, notre maison ou l'antenne peuvent s'écrouler. On peut avoir, du fait de la proximité, des répercussions sur notre santé ou celle de nos enfants. Et si on veut déménager, qui voudra acheter cette maison collée à une antenne qui fait cinq fois sa taille ? En attendant, on avance des frais juridiques pour tenter de lutter », s'indigne Pascal.

« Ma femme est assistante maternelle, elle accueille quatre enfants de manière permanente tous les jours et a obligation de les faire sortir. Qui voudra désormais déposer son enfant ici, avec une antenne à 4 m, si ce projet voit le jour ? », s'interroge Pascal. « Et moi qui suis garante de la santé environnementale des enfants, je ne pourrai donc plus exercer ? » s'inquiète Christelle.

En parallèle de toutes ces démarches, le couple redoute et scrute sur le terrain l'installation du panneau annonçant le début des travaux. Et il s'accroche aussi à cet espoir : « Parfois les opérateurs se rétractent, il y a déjà eu des annulations de projets. »

● Delphine Decourcelle

UNE LUTTE COMPLEXE Le couple saisit la justice

« Avec notre avocat, on est en train de rédiger un référé pour présenter au juge afin de faire stopper les travaux et pour pouvoir constituer bien sûr un dossier pour s'opposer à ce projet-là. » Le couple s'est rapproché de Robin des Toits, une association nationale française à but non lucratif (loi 1901) créée le 19 mai 2004 et basée à Barzan (17), qui milite pour un système de communication numérique sans risque sanitaire, environnemental et sociétal.

Courriers, relances, vérifications

« Elle nous a conseillé sur les démarches que nous pouvions engager : nous avons ainsi envoyé les courriers à SFR au siège social, à SFR Région, à la société qui implante les pylônes, au propriétaire du terrain, au maire... Car tous sont en fait responsables de ce qui va advenir », rapporte Pascal Campos.

« Il faut les mettre en face de leurs responsabilités, en matière de santé par exemple, et peut-être que ça peut dissuader effectivement d'aller au bout de ce projet », espère ce couple qui a aussi écrit à la députée, au sous-préfet et à la préfète. « On espère avoir des réponses rapidement, nous avons déjà réussi à obtenir un entretien avec le sous-préfet le 4 novembre. » Car dans le dossier fourni à la



L'antenne-relais de 36 m devrait être implantée derrière le bâtiment de l'ex-garage au rond-point d'entrée de la ville de Saint-Maixant.

© Delphine Decourcelle

mairie, l'opérateur motive ce projet dans le but d'une amélioration de la qualité du réseau. « Or, sur le site de l'Arcep, autorité de régulation des communications électroniques, il s'avère qu'il existe déjà 1425 antennes en Gironde, tout opérateur confondu, bien plus que dans certains départements », ne comprennent pas les Campos.

« Il faut les mettre en face de leurs responsabilités, en matière de santé par exemple. »

PASCAL CAMPOS,
riverain du projet d'antenne-relais

« Le prétexte d'utilité publique ne se justifie pas puisqu'il n'y a pas besoin d'antenne », en concluent-ils. Sur ce même site, que *Le Républicain Sud-Gironde* a consulté, l'Arcep indique à propos de la qualité du réseau à Saint-Maixant : « A l'échelle de cette commune, le taux minimum de bonne couverture en 4G est de 100 % et 99 % de la population et elle est couverte par l'ensemble des opérateurs. »

« Gagner du temps »

Pascal a également contacté l'ANFR (Agence nationale des fréquences qui gère l'ensemble des fréquences radioélectriques en France),

organisme de l'État, pour avoir plus de détails concernant les risques sanitaires.

Le couple va faire aussi intervenir un expert dans le but d'attester que leur maison est en danger avec les travaux qui vont être réalisés juste à côté, « d'autant qu'il semble que le site sur lequel sera l'antenne est une ancienne carrière, avec des risques d'affaissement de terrain. Voilà pourquoi on est inquiets, et pourquoi on a besoin de ce référé pour gagner du temps, afin de pouvoir mettre en place toutes nos actions. »

Delphine Decourcelle